



NATIONS
UNIES



CONVENTION SUR LA LUTTE
CONTRE LA DESERTIFICATION

Distr.
GENERALE

ICCD/COP(1)/CST/4
20 juin 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE
CONFERENCE DES PARTIES

Première session

Rome, 29 septembre - 10 octobre 1997

Point 4 de l'ordre du jour du Comité
de la science et de la technologie

RAPPORT SUR LES ACTIVITES D'AUTRES ORGANES EFFECTUANT DES TRAVAUX
SEMBLABLES A CEUX QUI SONT ENVISAGES POUR LE COMITE DE LA SCIENCE
ET DE LA TECHNOLOGIE

Note du secrétariat

I. INTRODUCTION

1. Lors de la dixième session du Comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer une convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (CIND), le secrétariat a présenté un rapport (A/AC.241/67) recensant les organes institués par d'autres organisations et conventions pertinentes qui effectuaient des travaux semblables à ceux qui étaient envisagés pour le Comité de la science et de la technologie (CST). Dans sa décision 10/8, adoptée à sa dixième session, le CIND a prié le secrétariat d'actualiser son rapport et, à cet égard :

a) de mettre en place un mécanisme consultatif informel à composition non limitée pour l'aider dans ces travaux;

b) de recenser, outre les catégories ayant déjà fait l'objet d'un recensement, les organisations régionales et sous-régionales dont les organes effectuaient des travaux semblables à ceux qui étaient envisagés pour le Comité de la science et de la technologie; et

c) de tenir compte des observations qui avaient été formulées à ce sujet au sein du Groupe de travail II au cours de la dixième session du Comité, notamment en ce qui concerne le transfert de technologie, ainsi que des communications écrites émanant des membres intéressés du CIND et des organisations compétentes.

2. Comme suite à la demande du CIND, le secrétariat a écrit aux membres du CIND ainsi qu'aux organisations et organes régionaux et sous-régionaux compétents. Il a reçu 15 réponses nouvelles. La partie II du présent rapport contient des informations complémentaires ou mises à jour.

3. Une organisation a fait observer que le "Directory of Arid Land Research Institutions-1995" [répertoire des instituts de recherche sur les terres arides] publié par l'Office of Arid Land Studies de l'Université de l'Arizona, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), devrait constituer une source utile d'information s'agissant des organes qui effectuaient des travaux semblables à ceux qui étaient envisagés pour le CST.

4. Un membre du CIND a également fait observer que le document A/AC.241/67 traitait fort utilement de la coopération qui pourrait s'instaurer entre le CST et d'autres organes, mais que les mécanismes et modalités de la coopération en question devaient être examinés par la Conférence des Parties sous l'angle de la Convention.

II. INFORMATIONS NOUVELLES OU ACTUALISEES

5. Les organisations ou organes ci-après ont fourni des informations nouvelles ou, dans un cas, actualisées sur les domaines d'activité dans lesquels une coopération pourrait s'instaurer :

Organisations internationales

- a) *Commonwealth Agricultural Bureaux (C.A.B. International)*: exploitation d'une base de données pertinentes concernant les sols et les cultures qui s'adaptent à des conditions d'aridité; maladies et situation sanitaire dans les zones arides, en particulier dans le cadre des nouveaux systèmes de conduite de la culture.
- b) *Institut international des ressources phytogénétiques* : évolution de la diversité génétique des espèces fourragères sauvages; conservation in situ dans la région du Sahel pour observer l'évolution de la végétation au fil des ans; stratégies de conservation et d'utilisation in situ des ressources génétiques végétales dans les régions d'Afrique exposées à la désertification; préservation in situ de la biodiversité agricole.
- c) *Observatoire du Sahara et du Sahel* (mise à jour) : protection des ressources en eau et des sols, régimes fonciers et ressources en eau partagées.

Organisations régionales

- d) *Organisation arabe pour le développement agricole* : technologies destinées à améliorer le rendement de l'agriculture pluviale dans les pays arabes; évaluation des ressources forestières; ceintures vertes pour lutter contre la désertification et la progression du désert dans la région arabe; ressources en pâturage dans la région arabe; techniques de gestion des ressources foncières et des ressources en eau, de remise en état des terres et de récupération de l'eau; inventaires des ressources naturelles à l'aide de bases de données normalisées à référence géographique.
- e) *Centre pour l'environnement et le développement de la région arabe et de l'Europe (CEDARE)* : enquêtes qualitatives et quantitatives sur les ressources en eau douce; technologie peu onéreuse de protection des eaux; gestion conjointe à l'échelle des bassins des ressources en eau transfrontières; transferts réalisables de techniques de protection des sols.
- f) *Centre régional de services spécialisés dans le domaine des levés, des cartes et de la télédétection* : recherche, formation et fourniture d'informations sur les ressources naturelles et de données sur l'environnement à l'aide de techniques telles que les levés, la cartographie, la télédétection et les systèmes d'information géographiques.

Organisations sous-régionales

- g) *Centre arabe pour l'étude des zones arides et des terres sèches* : bases de données sur les ressources en eau, les sols, les plantes, les animaux et la climatologie; mise au point de variétés de blé et d'orge à haut rendement, xérophiles et pouvant résister aux maladies; constitution de pools géniques d'arbres fruitiers xérophiles; établissement de banques de gènes pour la collecte de souches importantes d'ovins et de caprins.
- h) *Centre régional de formation et d'application en agrométéorologie et hydrologie du Comité inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS)* : collecte et analyse de données biophysiques et socio-économiques aux fins de la sécurité alimentaire et de la gestion des ressources naturelles; transfert de connaissances et techniques météorologiques aux instances nationales et aux centres de production nationaux.
- i) *Institut du Sahel (INSAH) du CILSS* : options en matière de développement de la sécurité alimentaire et de la gestion des ressources naturelles dans le Sahel; recherche technique et scientifique dans la sous-région dont s'occupe le CILSS; inventaire et évaluation des instituts et organismes de recherche des pays membres du CILSS; indicateurs destinés à mesurer les progrès accomplis dans l'application de la Convention; promotion d'une coopération régionale et sous-régionale en matière de recherche-développement.

- j) Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)/Southern African Center for Cooperation In Agricultural Research and Training (SACCAR): amélioration du sorgho, du millet et des légumineuses à grains; recherche sur la gestion des sols et de l'eau; recherche en agroforesterie; mise au point d'un système national de gestion des ressources génétiques végétales.

Organisations non gouvernementales (ONG)

- k) Environnement et développement du tiers monde (ENDA) : connaissances et pratiques traditionnelles dans les domaines de l'agroforesterie rurale, de la gestion foncière et de la lutte contre la dégradation des sols; transfert et promotion de techniques appropriées en matière d'énergie.
- l) Commission internationale de l'irrigation et du drainage (CIID) : contrôle de l'évaporation qui se produit à partir d'une surface d'eau libre ou du sol dans les structures de récupération de l'eau; impact de la sécheresse sur l'agriculture irriguée; sécurité alimentaire et développement durable en Afrique.
- m) Institute for Development Anthropology (IDA) : activités économiques des femmes dans les sociétés pastorales et agropastorales d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Asie centrale; aménagement traditionnel de barrages sur les cours d'eau des plaines inondables dans les régions tropicales sèches; foresterie dans les systèmes de pâturage.
